

**Rapports sur la gestion
du Conseil fédéral,
du Tribunal fédéral
et du Tribunal fédéral des assurances
en 1990**



(Les chiffres indiqués entre parenthèses se rapportent à l'année 1989)

Comme le même texte figure sur la même page (pagination concordante) qu'il s'agisse de la version allemande du rapport ou de celle en langue française, il n'a pas été possible de tirer intégralement parti, dans le rapport allemand, de la place disponible sur chaque page.

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1990

du 13 février 1991

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport sur notre gestion en 1990.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

13 février 1991

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Cotti

Le chancelier de la Confédération, Buser

(Les chiffres indiqués entre parenthèses se rapportent à l'année 1989)

B. OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

I. Coopération européenne

1. Relations avec la Communauté européenne (CE)

Les pourparlers exploratoires concernant la création d'un Espace Economique Européen (EEE) se sont terminés le 20 mars par l'adoption d'une déclaration commune. Celle-ci exprime un large accord entre les pays de l'AELE et la CE sur la couverture du droit communautaire à reprendre dans le futur traité.

Les négociations proprement dites ont commencé le 20 juin. Elles se sont déroulées dans le cadre du Groupe directeur à haut niveau, présidé du côté AELE par la Suisse, et dans le cadre des cinq groupes de négociation qui l'assistent (libre circulation des marchandises, libre circulation des services et mouvement des capitaux, libre circulation des personnes, politiques d'accompagnement, questions juridiques et institutionnelles). Les Ministres des Etats membres de la CE, de l'AELE, le Liechtenstein et la Commission de la CE ont, lors de leur Conférence du 19 décembre à Bruxelles, pris acte des progrès réalisés dans la négociation, fixé les orientations pour la poursuite des négociations et exprimé leur désir que le Traité sur l'EEE entre en vigueur le 1er janvier 1993. Les progrès les plus importants concernant la définition en commun du droit communautaire pertinent pour le Traité sur l'EEE, le développement de solutions possibles dans les domaines des règles techniques, là où des différences subsistent, les caractéristiques des clauses de sauvegarde aussi bien que l'identification des étapes nécessaires dans le processus décisionnel de l'EEE. Un Conseil EEE ainsi qu'un organe commun EEE doivent former la base institutionnelle du processus.

Le 26 novembre, nous avons adressé au parlement un rapport d'information sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne, qui complète notre rapport d'août 1988.

Le 21 novembre, la Suisse a signé un accord avec la Communauté économique européenne concernant la simplification des contrôles et des formalités douanières pour la circulation des marchandises. Le but principal de cet accord qui entre en vigueur le 1er juillet 1991 est de réduire les heures d'attente coûteuses résultant du danger de concentration des contrôles aux frontières extérieures à la CE à la suite de la prochaine élimination des frontières du marché intérieur de la CE.

En exécution de l'accord du 19 décembre 1989 entre les pays de l'AELE et la CEE relatif à l'instauration d'une procédure d'échange d'informations dans le domaine des réglementations techniques, nous avons adopté l'ordonnance de notification. Cette ordonnance règle en particulier la procédure d'élaboration et d'application des prescriptions techniques de la Confédération et des cantons.

2. Association européenne de libre-échange (AELE)

Le Conseil de l'AELE a tenu une réunion au niveau des Chefs de gouvernement à Göteborg, le 14 juin, sous présidence suédoise pour célébrer le trentième anniversaire de l'AELE. Quatre autres réunions du Conseil au niveau ministériel ont eu lieu. Elles se sont principalement occupées des négociations relatives à la création d'un Espace Economique Européen. Les Ministres ont en outre approuvé les statuts d'un Fonds de développement de 100 millions de dollars en faveur de la Yougoslavie. Ils ont également eu des pourparlers exploratoires sur l'établissement de traités de libre-échange entre les pays de l'AELE et la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Rapport sur la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1990

In	Geschäftsberichte des Bundesrates
Dans	Rapports de gestion du Conseil fédéral
In	Rapporto di gestione del Consiglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	117
Volume	
Volume	
Seite	1-499
Page	
Pagina	
Ref. No	50 000 743

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.